Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 3

Artikel: Le partenariat dans la ligne de mire

Autor: Mathey, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-369666

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

40 action 3/2003 CANTONS

Edito romand

Le souverain a tranché...

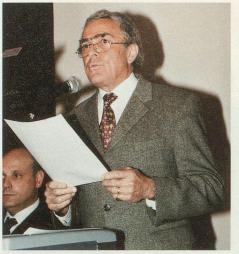
La Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPC), selon les communiqués de presse, a été plébiscitée le 18 mai par plus de 80 % des votants. «Y'a pas photo», dirait un connaisseur. Oui, le souverain a fait un choix entre un oui et un non, mais sans plus. C'est une réelle satisfaction pour le Conseil fédéral, les parlementaires et les initiateurs du nouveau concept, pour l'Union suisse pour la protection civile, même si elle a tenté de présenter, lors de la période de consultation, les quelques défauts qu'elle percevait dans le contenu de la loi sur la protection civile. Mais là encore, comme l'avait dit Ulrich Bucher dans un éditorial de notre revue action, «la réponse à cette votation ne peut être qu'un oui ou un non». Ce oui donnera aussi la latitude nécessaire de procéder aux «réglages fins» par le truchement des Ordonnances.

Le résultat de cette votation, dans les chiffres, est sans équivoque. Pourtant, nous ne pouvons qu'encourager les législateurs à ne pas céder à un triomphalisme qui serait de mauvais aloi. En effet, le succès de la mise en place concrète dépendra, pour beaucoup, du concours des cantons, des communes et de la base. D'autre part, un tel résultat doit paraître quelque peu «étonnant», parce qu'apparemment il ne correspond pas à la complexité du concept. C'est un crédit confiance qui a été accordé aux autorités fédérales, et au-delà aux cantons, par des citoyens qui souhaitent vivre en sécurité et qui pensent, avec raison, que ce sont nos autorités qui doivent assurer «leur» sécurité. Ne les décevons pas.

C'est ici et maintenant que tout commence. Le et les législateurs aux différents niveaux auront besoin de toutes leurs forces de persuasion pour que le système fonctionne avec l'ensemble des partenaires. Ne l'oublions pas: tous les partenaires sont des experts avérés dans leur secteur d'activité. On aurait tort de ne pas les associer le plus vite possible pour la résolution des problèmes de coordination, pour clarifier les incertitudes et pour convaincre les cantons de mettre des moyens en suffisance pour disposer d'un instrument efficace et efficient. Dans cette optique, la transparence sera un élément clé du succès et l'information

le fer de lance de l'adhésion de tous les partenaires concernés.

René Mathey



J.-C. Dédo: «L'UGPS se doit d'informer le public et les autorités cantonales et communales sur le rôle des partenaires à la sécurité...»



Urs Rechsteiner: «La transformation en boulettes d'un gramme de cocaïne procure un bénéfice de 360 francs!»

L'UGPS AUX VIEUX-GRENADIERS

Le partenariat dans la ligne de mire

Haut lieu de la vie associative genevoise, la salle des Vieux-Grenadiers accueillait l'Assemblée générale de l'Union genevoise des partenaires de la sécurité (UGPS). Quelque cinquante membres étaient présents, parmi lesquels on reconnaissait le vice-président de l'USPC, Christian Rey, Dominique Gaillard et Michel Tardin, respectivement président de la section valaisanne et neuchâteloise. Le Service de la sécurité civile était représenté par son directeur adjoint Guy Progin. La partie administrative a été suivie par un intéressant exposé d'Urs Rechsteiner, chef de la police judiciaire de Genève, sur le thème «La criminalité organisée et les facteurs influençant la sécurité»: tout un programme.

RENÉ MATHEY

Dour son président Jean-Charles Dédo, l'essentiel des réflexions du Comité durant l'année 2002 s'est cristallisé autour du développement du partenariat, en y associant les types de membres concernés par la sécurité. Si ce concept paraît simple à saisir, il reste difficile à cerner et surtout à mettre en œuvre, notamment dans le cadre de la future Loi fédérale sur la protection de la population dont il représente un point fort. Dans le canton de Genève, l'UGPS pourrait-elle jouer ce rôle? Quelques éléments de réponses ont été apportés. Ces nouveaux partenaires pourraient être des collectivités publiques, des entreprises publiques ou privées liées avec la sécurité et la santé, etc. En bref, ce travail de réflexion sera poursuivi cette année.

L'information au centre

Dans le cadre de l'information, l'UGPS poursuit l'édition de son bulletin. Ce sont les activités des membres de l'association qui ont été mises en lumière, afin que ceuxci sachent qui fait quoi en matière de sécurité et de protection. Le bulletin n'a pas manqué non plus de relayer les objectifs des élus responsables de la sécurité, notamment ceux de M^{me} Spoerri, conseillère d'Etat.

Malgré le changement de «raison sociale» (UGPS au lieu de AGPC) et les conflits émotionnels bien légitimes que cela a provoqué,

Jean-Charles Dédo ne peut que se réjouir de l'amélioration des relations entre la direction de la Sécurité civile cantonale ainsi qu'avec les organisations de protection civile des communes et des groupements de communes. Ce point est d'autant plus important aux yeux du président que la protection civile traverse une période plutôt chaotique. A cet égard, le relais en matière d'information que représente l'UGPS n'en est que plus important, afin de faire comprendre à chacun - autorités cantonales et communales -, et au public en particulier, les importants problèmes que posent (et poseront encore...) les modifications de la future loi fédérale, et du soutien que cette institution (la PCi) est en droit d'attendre.

USPC et LPPC

Section de l'Union suisse pour la protection civile, l'UGPS n'a pas manqué de participer aux événements de la vie de l'association faîtière. Les rencontres régulières avec les présidents des sections romandes ont permis d'y voir un peu plus clair et, surtout, de présenter une analyse et des actions communes face au projet de la LPPC. Pour beaucoup, après 40 ans d'existence, la PCi mérite bien un lifting... mais on peut s'interroger sur les finalités de la cantonalisation ainsi mise en place. Les risques d'une banalisation des acquis techniques et organisationnels accumulés au cours des années et ceux liés à une

CANTONS action 3/2003 41

forme de «cantonalisme» existent bel et bien. Les réactions et l'aboutissement du référendum sont là pour démontrer que ce projet ne fait pas l'unanimité. Même si le sage prétend que l'on ne conduit pas avec des rétroviseurs, ne faisons pas l'erreur de confondre nostalgie et tradition. Comme on le dit dans les milieux «autorisés» (c'est du Coluche!), avec son immense sagesse, le souverain tranchera.

Le message de l'USPC

Pour Christian Rey, vice-président de l'USPC, la position de la majorité du Comité directeur est claire: il faut appuyer la LPPC. Pourtant, il y a quelques nuances concernant la partie traitant de la protection civile – pilier reconnu par la Constitution – dont les cantons romands se sont fait fort de développer les faiblesses du projet auprès des Commissions de sécurité du Conseil des Etats et du Conseil national.

Si l'on se place du côté de Genève, chacun peut se rendre compte que ce canton a de l'avance sur beaucoup d'autres car les structures existantes sont déjà en accord avec la future loi. Le fait de diminuer drastiquement les effectifs (de l'ordre de 70%) peut être considéré comme salutaire pour le canton de Genève. En effet, l'attribution des effectifs se faisant sur la base d'un coefficient de population résidante, Genève se trouverait avec une pléthore d'astreints. Par contre, pour d'autres cantons, là où la population est moins dense, cette diminution uniforme peut provoquer des carences en personnel. «La Constitution fédérale dit pourtant que nos politiques fédéraux doivent tenir compte des situations particulières de chaque canton», souligne Christian Rey. Le financement sera dorénavant assuré par les cantons pour payer un service de PCi très fortement allégé, ce qui se traduira paradoxalement par une augmentation du budget de l'ordre de 1 million de francs par canton. Il faudra bien expliquer les avantages obtenus lors de l'envoi des factures aux communes. Certes, une compensation financière sera allouée par la Confédération par le biais de la nouvelle péréquation. Là encore, le texte n'offre aucune garantie quant à l'attribution de ces montants au fonctionnement du service.

Passons aussi sur les problèmes liés aux structures qui seront définies par les cantons. Le risque existe de solutions «originales» avec des organisations de PCi différentes. En cas de catastrophe, un organigramme ne remplace pas les hommes. Enfin, pendant deux ans, l'USPC a revendiqué des aménagements et des corrections, sans résultat.

Criminalité organisée...

La conférence présentée par Urs Rechsteiner a illustré de façon convaincante que beaucoup de valeurs (honnêteté, probité, loyauté, morale, etc.) sont à géométrie variable, voire désuètes. Cela tient finalement plus à l'évolution de la société qu'à un problème éthique



Chr. Rey: «Grâce à ses structures, le canton de Genève a de l'avance sur beaucoup d'autres...»

particulier. Même s'il est plus facile de dire: ce n'est pas moi, c'est l'autre. Pour Urs Rechsteiner, le climat d'insécurité n'est pas une fatalité. Il peut être combattu par une prise de conscience citoyenne, mais aussi par une augmentation de la présence policière.

La criminalité organisée n'est pas un mythe; c'est une réalité, et le patron de la police judiciaire de citer plusieurs procédés utilisés, notamment en matière de trafic. C'est à croire que les criminels ont souvent une «guerre» d'avance sur les policiers. Mais, à l'inverse de nos forces de l'ordre, les bandes organisées disposent de moyens financiers énormes tout en sachant exploiter, pour arriver à leurs fins, la misère humaine. Et elle ne manque pas. Pour les spécialistes de la question, les «commerces» les plus juteux — aujourd'hui encore — sont représentés par le trafic de drogue et l'immigration.

Par exemple, en matière de drogue, le trafic d'héroïne à lui tout seul génère un chiffre d'affaires en Suisse de l'ordre de 200 millions de francs. Cette héroïne provient pratiquement toujours du même endroit, soit du nord de l'Afghanistan. Pour Urs Rechsteiner, le deuxième problème qui empoisonne la police est celui du trafic des boulettes de cocaïne (0,2 à 0,3 gramme par boulette). Depuis 1996 jusqu'à ce jour, la police a procédé à plus de 2000 interpellations. A 90 %, ce trafic est entre les mains de ressortissants africains possédant un statut de requérant d'asile. Selon les dires d'un repenti, si l'on compte le prix d'achat du gramme de cocaïne, sa transformation en boulette lui procurait 360 francs par gramme revendu (!).

Un troisième cas ennuyeux à Genève est celui que représente l'aéroport. C'est par là que transitent beaucoup de «mules» (transporteurs de drogue) qui portent chacun, grosso modo, environ 1 kilo de drogue. Selon les statistiques, on sait que l'on intercepte de 5 à 10 % de ces mules. Ce qui laisse imaginer le «bénéfice» réalisé. Le pourquoi de l'utilisa-

tion de Genève en tant que plate-forme est le fait, selon les déclarations de gens interceptés, que la Suisse est le pays où l'on risque le moins. Ce qui prouve que les organisations criminelles possèdent la connaissance des filières mais aussi celle des structures connexes (notamment le fonctionnement judiciaire). Ajoutons à cela le génie inventif de ces criminels et l'on aura une idée de la difficulté qu'il y a à les combattre. L'autre fléau généré par un aéroport est celui du trafic d'êtres humains que Urs Rechsteiner illustrera par quelques cas vécus, dont certains sont encore en cours.

Il aura aussi été beaucoup question de cambriolages (7000 cas recensés à Genève) dont les deux tiers sont l'œuvre de jeunes filles (bien souvent) dont l'âge se situe entre douze et quatorze ans. Là encore, on retrouve une forme d'organisation criminelle, gérée celle-ci par les gens du voyage dont la plupart des stationnements se situent à la périphérie du canton, sur sol français. Depuis l'année dernière, une collaboration avec les autorités françaises s'est organisée pour lutter contre cette forme de criminalité.

D'autres facteurs ont encore été passés en revue, soit ceux liés à l'insécurité que chacun peut ressentir. Ce climat, parfois objectif, parfois subjectif tient à l'évolution économique de notre société. L'augmentation de ce que l'on appelle la petite-criminalité est due pour une bonne partie au chômage. L'autre facteur est d'ordre plus politique: pour éviter que les prisons ne débordent, on renonce à arrêter pour se concentrer sur les cas «graves». Ce qui, pour ces délinquants, peut être considéré comme un facteur d'impunité qui génère à la fois un climat d'insécurité en influençant de façon non négligeable les statistiques. Sur le fond, si l'on voulait véritablement lutter, en appliquant la définition du «zéro quelque chose», il faudrait multiplier les forces de l'ordre. C'est une autre histoire. Finalement, Urs Rechsteiner est d'avis que Genève peut être classée parmi les villes sûres.